



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 58508

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les inquiétudes exprimées par les personnes âgées hébergées en établissements et leurs famille, au regard du projet de décret réformant la tarification des établissements publics et privés à but non lucratif pour personnes âgées dépendantes. Alors que le reste à charge de l'hébergement représente la plupart du temps plus de la moitié du coût du placement et plus que le montant des retraites, une libéralisation des tarifs entraînerait des augmentations de prix insoutenables pour de nombreuses personnes âgées. Il lui demande, en conséquence, si le Gouvernement s'engage à conserver la fixation des tarifs par les conseils généraux. Il lui demande, par ailleurs, s'il envisage de supprimer la discrimination qui existe au regard de l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie selon que la personne handicapée est âgée de plus ou moins 60 ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58508

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8665

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)